

quier, a faite lorsqu'il a présenté la motion visant à la formation du comité exprimait clairement que le Gouvernement se proposait, en le créant, de permettre à la Chambre de se donner le moyen de s'acquitter plus consciencieusement du devoir qui lui incombe de scruter et de contrôler les dépenses. Cette déclaration indiquait clairement qu'un grand nombre de membres du Parlement britannique, et je pense qu'on peut en déduire qu'il partageait cette opinion en grande partie, étaient alors convaincus que le comité plénier, qui, dans ce cas, serait le comité des subsides, ne pouvait freiner efficacement la tendance à la hausse les dépenses.

Il s'est plaint,—comme son homologue ici, le ministre des Finances, ainsi que ses prédécesseurs, et comme se plaindront aussi ses successeurs certainement,—que la presque totalité des demandes qu'il reçoit des députés vont dans le sens d'une augmentation des dépenses plutôt que dans le sens contraire.

Le chancelier a brossé un tableau émouvant des difficultés qui se dressaient devant lui chaque fois qu'il voulait, non seulement réduire les dépenses, mais même les empêcher de dépasser une limite raisonnable. Il disait, en fait, qu'il ne reprochait pas outre mesure cette tendance aux honorables députés. Ils viennent, au Parlement, disait-il, exposer des besoins particuliers à leurs circonscriptions, des besoins qu'ils jugent indispensables de faire valoir. Ces besoins étant particuliers à certains groupes d'individus, dans le cadre de l'économie nationale il est tout naturel, et parfaitement légitime qu'on les expose. Malgré tout, la tendance générale qui se dessine ainsi est dans le sens d'une augmentation des dépenses, de sorte que le seul corps qui puisse véritablement penser de lui-même qu'il est le gardien des deniers publics, le seul qui ait jamais pu exercer une action contraire à l'augmentation des frais, se trouve être le Trésor, c'est-à-dire ce que nous appelons chez nous le Conseil du Trésor. Sauf erreur, c'est à peu près ce qu'a soutenu le ministre des Finances à la Chambre.

Le comité des subsides est un comité plénier de la Chambre, un comité qui comprend donc un grand nombre de députés et où il est difficile et peut-être impossible de s'attacher aux détails, car, l'orsqu'un député dis-

cute un peu longuement un point de détail avec le ministre, les 264 autres députés doivent attendre qu'ils en aient fini avant de passer à autre chose. Voilà pourquoi, en règle générale, les questions de détail ne peuvent être étudiées de façon efficace au comité.

Je crois que ce sentiment a été partagé par la majorité de ceux qui ont pris part au débat, au Royaume-Uni. Si je me suis étendu aussi longuement sur ce point, c'est que je crois important pour nous de ne pas perdre de vue la fonction principale que ce comité peut et devrait accomplir, et qui consiste à s'occuper des détails, à surveiller les dépenses, à être le mandataire du comité des subsides qui, depuis un certain nombre d'années, ne s'acquitte peut-être plus assez bien de son rôle, ne peut sans doute plus s'en acquitter suffisamment en raison de la complexité des affaires dont connaît maintenant le Parlement.

Par conséquent, pour que le comité puisse remplir ses fonctions, mener une enquête sérieuse et accroître ainsi l'efficacité des ministères tout en s'assurant que la population du Canada obtient une valeur réelle pour chaque dollar dépensé, il est absolument essentiel qu'il soit muni des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de cette tâche.

J'affirme sans hésitation, en me fondant sur l'expérience acquise l'an dernier, que le comité ne possédait pas ces pouvoirs; celui dont il est question dans la motion inscrite au nom du premier ministre n'aura pas non plus les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions à moins que la résolution ne soit modifiée dans le sens que nous nous proposons d'indiquer au cours de la discussion actuelle.

Si les honorables députés n'y voient pas d'inconvénient, je dirai maintenant qu'il est dix heures.

(Sur la motion de M. Fulton, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

#### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Harris:** Monsieur l'Orateur, demain nous aborderons les crédits du ministère de l'Agriculture.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement).